

Quai des Brumes

la cgt douanes
câf

octobre 2009



Edito : Depuis 2 ans, les enfants des écoles primaires françaises reçoivent hebdomadairement des cours d'éducation civique.

Comme tout parent intéressé par la vie scolaire de sa descendance, j'ai interpellé, lors de la première réunion avec le directeur de l'école, les représentants de l'Education Nationale concernant cette nouveauté ...

On m'a répondu évasivement, d'une part qu'il ne fallait pas que je m'inquiète (eh bien si, un peu, on réduit de 3% les heures de cours et on rajoute de l'éducation civique ! Y'a de quoi !) et d'autre part que le ministère n'avait pas d'exigence particulière quant à la mise en pratique de cette discipline Ah bon ! Donc, le directeur de l'école, en bon petit soldat gentiment discipliné, parle de respect, de politesse ...

Respect : sentiment qui porte à traiter qqn ou qqch avec de grands égards.

Politesse : ensemble des règles de la bienséance;

Vous allez vous demander pourquoi je suis méfiante sur le fait que l'on apprenne à nos enfants à bien se comporter en société ? Vous en avez le droit ... Je vous répondrais que je préfère que mes enfants maîtrisent correctement le français et développent leur esprit critique. D'autre part, je croyais que cette tâche incombait aux parents ... Qui, j'en suis sûre, la remplit très bien dans une très large majorité ... Mais avec la désinformation dont nous sommes victimes dans tous les médias et où l'on nous rabâche que les moins de 15 ans ne sont que de la mauvaise graine, qu'il faut dresser à tous prix ... Surtout dans les quartiers défavorisés où les enfants passent leur temps devant des écrans d'ordinateurs et de télévision, en mangeant des produits mauvais pour leur santé car leurs parents (chômeurs et alcooliques) ne prennent même plus le temps de cuisiner (ils n'ont pourtant que ça à faire !) ...

Alors, grâce aux nouvelles dispositions de Xavier Darcos, ce temps est révolu

Enfin, les futurs travailleurs seront des êtres respectueux des autres, polis avec l'ensemble de leurs collègues ... Bref, des salariés (et des dirigeants, car à n'en pas douter, les élèves d'aujourd'hui, même dans les quartiers difficiles, pourront accéder à des postes à responsabilités ...) dignes de travailler dans un monde merveilleux où chacun se conduirait en bonne intelligence

Quel bonheur ! Des dirigeants plus proches de leurs salariés, des responsables à l'écoute des masses laborieuses, des collègues incapables de manigances, des profits partagés, plus de stress, de TMC, de suicide ...

Un bonheur, je vous dis ! En attendant, nous subissons (public et privé réunis) les affres du travail quotidien, le mépris, les décisions arbitraires ... Dernier exemple et pas des moindres ; un collègue récemment promu au statut de retraité (tant attendu par les plus jeunes d'entre nous au vu de la dégradation des conditions de travail !) quittant son bureau, les larmes aux yeux, sans ménagement aucun, après avoir subi comme cadeau de fin de carrière la fermeture de son précédent bureau ...

Pas un sbire pour venir lui serrer la louche et lui souhaiter bonne retraite, ou autre chose, peu importe ! UNE HONTE !

Dans ce numéro :

Edito	1
Note de l'UGFF sur le CET	2
Le DG remet en cause le droit syndical	3
CAP 2012 : Carnage Administratif Programmé !!!	4
Travail dominical : 3 caissières virées !	5
Page culture : Les 250 plus grands films	6
Page Culture : le coin polar n°2	7
Les Pavés dans le Quai !!!	8
Les Pavés dans le Quai !!!	9
Assises de la Surveillance : 20 Novembre 2009 !!!	10

Note de l'UGFF sur les nouvelles dispositions du Compte-épargne Temps.

Le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 modifie certaines dispositions relatives au compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature. La CGT s'est fortement opposée au marché de dupe que représentent ces nouvelles mesures, qui sont une nouvelle remise en cause de fait des 35 heures et qui prévoient notamment une alimentation automatique du fonds de pension des fonctionnaires (Erafp) entre autres aménagements. L'Erafp est l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique, institué par la Loi Fillon de 2003 sur les retraites. Il recueille les cotisations sur les primes des fonctionnaires et leur servira une rente issue des placements financiers faits par cet établissement. C'est un fonds de pension obligatoire, dont la CGT refuse le principe et demande la mise en extinction.

Le décret différencie 3 situations :

- ▶ les CET inférieurs à 20 jours
- ▶ les CET supérieurs à 20 jours et inférieurs à 60 jours
- ▶ les CET supérieurs à 60 jours

Avant le 1er janvier 2010

Pour les jours inscrits au CET le 31 décembre 2008

A - Si le fonctionnaire ne se manifeste pas auprès de son administration, les jours épargnés au-delà de 20 jours sont considérés comme des cotisations au sein du régime additionnel de la fonction publique. Le tarif de « rachat virtuel » d'un jour de CET est de 125 € pour la catégorie A 80 € pour la catégorie B 65 € pour la catégorie C. Ce tarif est inférieur au salaire réellement dû. Ces montants sont ensuite considérés comme des cotisations de retraite additionnelle dans les conditions ici décrites, pour un jour : * **Cat A** : 5,05 € de Csg/Crds et 119,95 € de cotisations soit 114,71 points Rafp au tarif 2009, soit 4,89 € de retraite supplémentaire par an, et 41 centimes par mois. * **Cat B** : 3,22 € de Csg/Crds et 76,78 € de cotisations soit 73,42 points Rafp au tarif 2009, soit 3,13 € de retraite supplémentaire par an, et 26 centimes par mois. **Cat C** : 2,62 € de Csg/Crds et 62,38 € de cotisations soit 59,65 points Rafp au tarif 2009 soit 2,54 € de retraite supplémentaire par an, et 21 centimes par mois.

En 2009 la valeur d'acquisition du point Rafp est de 1, 04572 €, la valeur de service pour calculer le montant de la prestation additionnelle annuelle est de 0,0426 €. Dans ce cas une rémunération supplémentaire apparaîtra sur la feuille de paye. Par contre l'augmentation de Csg/Crds et de cotisations Rafp ne sera pas identifiée. Il faudra la comparer avec celle du mois précédent pour la vérifier. La cotisation employeur sera abondée alors que c'est le salarié qui la paiera ! Alors que sur les primes l'Etat paie 50% des cotisations Rafp dans ce cas les salariés paient la cotisation salariée et la cotisation employeur, ce qui est une économie induite pour l'Etat. De plus, alors que l'Erafp ne devait concerner que les primes, ce sont des jours de congé qui deviennent des cotisations. C'est une façon d'ouvrir à la capitalisation des éléments de rémunération relevant du salaire indiciaire. Il en est de même pour les cotisations Rafp sur les heures supplémentaires et la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat). Les agents non-titulaires ne disposent pas de cette option, n'étant pas affiliés à l'Erafp, et ils sont indemnisés en cas de « rachat » de jours.

B – Si le fonctionnaire se manifeste avant le 1er janvier 2010, il a trois choix :

1- il demande le maintien de tout ou partie de ses jours sous forme de congés futurs, même si ces jours dépassent la limite des 60 jours
2- il demande l'indemnisation de tout ou partie de ses jours au tarif précité soit : 125 € pour la **catégorie A** 80 € pour la **catégorie B** 65 € pour la **catégorie C** L'ensemble des jours épargnés au 31 décembre 2007 sont « rachetables » uniquement pour la moitié de leur total En cas de « rachat » de jours, une rémunération supplémentaire apparaîtra sur la feuille de paye
3- il demande la transformation de tout ou partie de ses jours en cotisations Rafp, au tarif décrit en haut de cette page

Les choix de rachat ou de transformation en cotisations peuvent être faits dans la limite de 4 jours par an sur 4 ans. Si le montant est supérieur à 16 jours, il s'effectuera en 4 fractions annuelles d'égal montant.

Après le 1er janvier 2010

A - Le fonctionnaire a jusqu'au 31 janvier pour effectuer son choix.

En dessous de 20 jours de CET les jours ne peuvent être épargnés que comme congés futurs.

Au-delà de 20 jours de CET le fonctionnaire a trois choix :

- ▶ il peut alimenter son CET en jours de congé dans la limite de 10 maximum par an, jusqu'à un maximum de 60 jours
- ▶ il peut demander l'indemnisation de tout ou partie de ses jours au tarif précité : 125 € pour la **catégorie A** 80 € pour la **catégorie B** 65 € pour la **catégorie C** - il peut demander la transformation de tout ou partie de ses jours en cotisations Rafp, dans les conditions décrites au B de cette page

B- Si le fonctionnaire n'exerce pas son choix au 31 janvier.

Les jours au-delà de 20 seront automatiquement considérés comme des cotisations de retraite additionnelle dans les conditions ici décrites, pour un jour : **Cat A** : 5,05 € de Csg/Crds et 119,95 € de cotisations soit 114,71 points Rafp au tarif 2009, soit 4,89 € de retraite supplémentaire par an, et 41 centimes par mois. **Cat B** : 3,22 € de Csg/Crds et 76,78 € de cotisations soit 73,42 points Rafp au tarif 2009, soit 3,13 € de retraite supplémentaire par an, et 26 centimes par mois. **Cat C** : 2,62 € de Csg/Crds et 62,38 € de cotisations soit 59,65 points Rafp au tarif 2009 soit 2,54 € de retraite supplémentaire par an, et 21 centimes par mois. D'autre part tous les seuils appliqués à la prise de congé au titre du CET disparaissent. Il n'y a plus de nombre de jours minimal à prendre, de seuil de jours épargnés pour pouvoir prendre ses jours, de délai maximum pour utiliser son CET. En cas de décès les jours sont indemnisés aux tarifs précités (125, 80 et 65€), par catégorie, au profit des ayant-droits.

Ces dispositions inacceptables mettent en place une alimentation automatique du fonds de pension obligatoire des fonctionnaires, visant à diminuer le stock de jours de congé que les agents n'ont pas pu prendre. Elles sont une remise en cause de l'ARTT et une mesure politique faite pour promouvoir la retraite par capitalisation.

Aujourd'hui seuls les agents de l'Etat sont soumis à cette réglementation. Leur mise en place dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières est prévue.

Le Directeur Général se lâche et remet en cause les droits syndicaux.

En visite à la Direction de Marseille, le Directeur Général montre une fois de plus son mépris pour les personnels et leurs représentants.

Au mois de juin dernier, Monsieur Fournel, Directeur Général de la DGDDI, rencontrait les représentants de la Haute Magistrature à Marseille, pour la signature d'une convention Douane/Magistrature, sans daigner rencontrer les Douaniers et les organisations syndicales.

Le Directeur Général tient les engagements pris en juin (après tout de même quelques attermoissements) et se déplace le 21 octobre à Marseille pour visiter les services et rencontrer les agents.

Après une visite éclair dans les services, les agents réunis pour la circonstance font part de leur extrême mécontentement sur la gestion de l'EPA Masse.

Avant que ne débute la rencontre avec les représentants du personnel à la DI, le Directeur Général est accueilli une nouvelle fois par les agents qui lui manifestent leur ferme opposition aux suppressions d'emplois programmées. Des échanges vifs mais courtois s'engagent sur les résultats, les saisies, les indicateurs « meilleurs » selon le DG depuis que les Douaniers sont moins nombreux...

Qui peut le croire dans les services, y compris parmi la hiérarchie ?!

Puis, un agent de bonne foi pose la question du coût de l'organisation de CAP 2012.

Le Directeur Général perd alors son sang froid et répond : ***« Je ne sais pas ; je ne connais pas le chiffre ; les chiffres ne m'intéressent pas... »***

Pour un fonctionnaire qui a occupé et occupe des hautes fonctions financières et comptables, obnubilé par les objectifs chiffrés, les ETPT, les suppressions d'emplois et les indicateurs... C'est pour le moins ubuesque !

Et dans la foulée, oubliant toute retenue il ajoute : « je pourrais aussi compter ce que coûtent les ASA, les déplacements pour les groupes de travail... ».

Il revendique ainsi un profond mépris pour les représentants du personnel, pour la démocratie et le dialogue social !

Les agents ont donc été témoins de ce que représente pour le Directeur Général des Douanes le dialogue social. Tout simplement un coût, comparable à la débauche de fonds publics utilisés pour convaincre les personnels, qui coûtent eux-mêmes trop chers et qui doivent accepter de voir leur nombre se réduire pour leur plus grand bien.

De tels propos outranciers sont sûrement de nature à réveiller les instincts les plus vindicatifs, ceux que la propagande CAP 2012 est censée endormir.

(Pour supprimer un emploi douanier par jour pendant 3 ans !)

Le 10 septembre 2009, plus de 1000 « managers douaniers » ont eu l'immense plaisir d'être conviés à un show médiatique à l'américaine (écrans géants, journaliste professionnel, petits fours etc.) pompeusement appelé « CAP 2012 ». On notera que Monsieur Fournel n'avait pas convié les syndicats douaniers [1], pas même les signataires du relevé de conclusions issu des « négociations » d'octobre 2008.

Le seul « partenaire social » convié était... le MEDEF ! Celui-ci donnait d'ailleurs plus l'impression d'inviter que d'être invité puisqu'il était à la tribune. De là à penser qu'il a participé à l'élaboration du « contrat de performance »... [2]

Plus de 1000 personnes pour cette messe Médéfiennne, soit autant d'emplois qu'il est prévu d'en supprimer en Douane dans les trois prochaines années ! À statistique éloquent, réalité terrifiante !

Comment expliquer cette débauche de moyens en termes de communication et de propagande, si ce n'est par le fait que les dirigeants de la DGDDI sont confrontés à une défiance sans cesse grandissante des agents, mais aussi de l'encadrement ? Alors, l'administration « met le paquet », au point d'en provoquer l'écoeurement ! Cette orgie libérale aura certainement coûté **plus d'un million d'euros** ! L'organisation à elle seule de cette grand-messe aurait coûté plus de 500 000 euros. A cela il faut ajouter les frais de transport des « managers » convoqués, le prix d'édition de la plaquette, les frais d'envoi et le coût des réunions « en cascade ».

En termes de « temps-agents », le calcul est aussi exorbitant : 1000 agents mobilisés la journée du 10 septembre, auxquels il faut ajouter 3 heures de propagande imposée à chacun des 18 000 agents soit par les chefs de services soit par les directeurs eux-mêmes s'ils doutent de leur encadrement intermédiaire. Sans compter le temps de préparation ni celui consacré aux déplacements, c'est au bas mot l'équivalent de 40 ETPT qui ont été « consommés » par l'opération CAP 2012 !

On n'avait pas vu une propagande aussi coûteuse dans notre administration depuis le « Sarkoshow » des « 600 douaniers méritants » de l'automne 2004. **La règle du « faire mieux avec moins de**

moyens » vaut donc pour la piétaille et les missions de service public mais pas pour la communication directoriale ! De ce moment historique est donc née une brochure luxueuse et coûteuse : « CAP 2012 ». Ou comment une montagne d'or accoucha d'une souris déglinguée...

Ce document prétend engager **contractuellement** les douaniers à une stratégie d'objectifs à réaliser, sauf que l'article 1101 du Code Civil stipule : « le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou ne pas faire quelque chose ». Pas de véritable contrat, donc, mais un simple habillage des réductions massives d'effectifs, des fermetures de services et de la mise en compétition des agents !

La lecture du préambule révèle la tentative désespérée de l'administration de positiver à l'envie son discours sur les perspectives d'avenir de la Douane. Son langage est choisi en conséquence et n'hésite pas à user de certaines formulations « répondre aux besoins de service public », « service public régalien rendu par la douane », « administration régaliennne intégrée »... qui trahissent le souci de gagner par tous les moyens l'adhésion des douaniers. Cette façon de faire marque aussi -surtout- une volonté de banaliser le discours syndical et les valeurs fondamentales en matière de service public douanier, auxquelles se réfère la CGT ainsi que d'autres syndicats.

Il s'agit ici de l'enjeu majeur de cette débauche de moyens. L'observatoire interne du Ministère indique que les agents, et en particulier **les douaniers, font beaucoup plus confiance aux syndicats qu'à l'administration pour les informer**. Le Ministère a imposé au Directeur général de redresser la barre de toute urgence et l'indicateur de la « part d'audience de la hiérarchie parmi les vecteurs d'information des agents ». Il n'est pas sûr que sa note du 30 juillet sur les saisies de stupéfiants lui permette d'atteindre ses objectifs cette année. Il sera également plus sage de compter sur les syndicats (la CGT, en tout cas) que sur la hiérarchie pour informer les agents sur la façon dont les parlementaires jugent la performance en douane...

Une nouvelle fois, le fossé se creuse entre les enjeux développés dans ce document et les réalités quotidiennes des agents du terrain.

Les réunions de présentation CAP 2012 auront beau se répéter à l'envie, les agents ne sont pas dupes de cette propagande imposée. L'administration pousse parfois le cynisme jusqu'à faire passer ce bourrage de crâne dans les heures de formation des agents ! Le Directeur Général souhaite dynamiser... pardon !... dynamiser le travail des agents.. Après avoir énoncé dans le préambule, ses quatre priorités et ses quatre impératifs, il tente de convaincre une dernière fois les douaniers sur leur avenir à l'issue du contrat de performance, un avenir qu'il lui semble possible de tracer à grands traits, quatre là-aussi !

Mais au bout du compte, la seule chose dont sont assurés les douaniers, c'est de la volonté indéfectible du directeur général, à court terme, de supprimer plus de 1000 emplois douaniers, avec toutes les conséquences qui sont déclinées dans le contrat pluriannuel de performance, signé par lui seul avec le ministre !

[1] *Dès l'ouverture du groupe de travail « présentation des orientations du contrat pluriannuel de performance pour 2009-2011 », le 9 juillet 2009, nous contestions l'utilité de mobiliser autant de personnes (représentants syndicaux et hauts gradés de notre administration) pendant une demi-journée alors que le document pouvait nous être envoyé : prendre connaissance d'un document en séance ne permet pas d'en débattre. La réalité s'est révélée encore bien pire : le contrat n'étant pas encore formellement signé au jour de la réunion, il était hors de question de nous en dévoiler le contenu mais simplement quelques vagues « orientations » dans un diaporama... Et nous étions loin d'imaginer le grand cirque « CAP 2012 » !*

[2] Ce ne serait pas une première : selon Laurence Parisot, la Charte des contrôles douaniers qu'elle a signée avec Éric Woerth le 31 mars dernier à Bercy est « la concrétisation d'un travail commun mené entre les douanes et le Medef ». Elle avait profité de ce rendez-vous pour faire sa liste au Père-Noël douanier et n'a pas tardé à voir l'un de ses vœux exaucé puisque, depuis le forum douane/entreprise du 24 juin 2009, le MEDEF décide désormais des horaires d'ouverture des bureaux de douane... (cf compte-rendu de cette réunion).

Travail dominical : qui parlait de volontariat ? Trois caissières licenciées par Ed

samedi 17 octobre 2009, par Olivier Bonnet

Trois caissières de chez Ed licenciées... Et l'UMP qui parlait de volontariat et de liberté !

"On a profité d'un contexte économique difficile pour nous mettre le couteau sous la gorge. Je travaille déjà le samedi toute la journée. J'ai refusé de travailler aussi le dimanche parce que c'est le seul jour où je peux voir mon fils de 16 ans, qui est en sport études. Donc, en fait, il fallait choisir entre mon travail et ma famille. Nous sommes trois caissières en tout à avoir été licenciées pour refus du travail dominical. Aujourd'hui, on demande notre réintégration" : Etelvina Fernandes, caissière depuis 5 ans chez Ed à Oyonnax, sur l'antenne de RMC, citée par Le Post. Rions un peu, très jaune, en relisant la déclaration du ministre du Travail, Xavier Darcos, défendant la loi UMPiste sur le travail dominical

: "Je suis certain que votre assemblée (...) ne remettra pas en cause les équilibres de ce texte qui protège les salariés, soutient les entreprises qui les emploient et répond aux attentes de la très grande majorité des Français". En tout cas pas à celles des caissières d'Ed qui voulaient juste avoir un (seul) jour pour leur famille - il faut voir pour quel salaire, en plus ! Et sur le coup, les infortunées salariées ont dû se sentir assez peu protégées par cette loi... Elles croyaient pourtant avoir le choix (voir la vidéo chez Peuples). De ne pas accepter les "mesures volontaires de travail le dimanche" - on se pince ! - que souhaitait leur imposer leur direction... pour 5 euros de plus. Mais qui a pu leur faire croire qu'elles avaient encore le droit de choisir ? Les menteurs UM-

Pistes avec une belle constance. En tête Xavier Bertrand, actuel Secrétaire général mais alors ministre du Travail, en octobre 2008 (sur 20 minutes) : "Xavier Bertrand, a réaffirmé être favorable à l'assouplissement des règles du travail du dimanche, à condition que cela reste sur « la base du volontariat » et que « cela soit payé double », ce dimanche sur France 2". Une magnifique et généreuse affirmation de principe déjà tempérée en juillet dernier par Frédéric Lefebvre, cocasse porte-parole du parti majoritaire, qui avait magnifiquement résumé, en substance, que "le volontariat, d'accord, mais bon, quand même, faut pas pousser" : on lit sur le site de l'UMP qu'il "a réaffirmé que cette proposition de loi était « basée sur un compromis entre le volontariat et la nécessité d'adapter les exceptions à la réalité d'aujourd'hui". Il fallait donc "adapter" ce fichu droit du travail pour ne pas contrarier les désidératas patronaux : si une direction a le droit d'ouvrir son magasin, il lui faut des volontaires coûte que coûte, pas question que de maudits salariés, en refusant de travailler, l'empêchent d'ouvrir les tiroirs-caisses aussi le dimanche. Mais à part ça, ils invoquaient la liberté ! Terminons ainsi ce tour d'horizon des têtes-à-claques gouvernementales avec Luc Chatel, actuel ministre de l'Education nationale, qui fit cette déclaration en janvier, alors qu'il était encore Secrétaire d'Etat à la Consommation : "Je suis venu vous dire que le gouvernement défendait le travail du dimanche. (.) Le gouvernement soutient cette proposition de loi parce que nous considérons qu'il faut donner au salarié la liberté de travailler le dimanche comme il le souhaite". Et la liberté de disposer du repos dominical ? Liberté pour qui ? La morale de l'histoire vaut pour

les trois caissières d'Ed mais aussi pour tout citoyen : il ne faut jamais croire Darcos, Bertrand, Lefebvre et Chatel. (*) Ni Sarkozy, ni Fillon, ni Bachelot, ni Hortefeux, ni Besson... Mais si vous êtes un fidèle plumonaute, il ne s'agit évidemment pas d'un scoop.

* Relire notre compilation Mensonges en Sarkozie :

Mitterrand au 20 h : bravo l'artiste, mais vous mentez !

Bonnet d'âne à Xavier Bertrand

Eric Besson n'existe pas, c'est un mythe

Sarkozy et les contrats jeunes : encore un mensonge !

Luc Chatel, porte-mensonge du gouvernement

Vaccin contre la grippe A : attention, danger ! (avec Fillon et Bachelot en super-menteurs)

Dérapage d'Hortefeux : démission !

Sarkozy et les bonus : omerta sur la promesse envolée

UMP, parti des repris de justice

Conseil national de l'UMP : les chiens sont lâchés

Frédéric Lefebvre défend le fichier Edvige : populisme sécuritaire et mensonges (inclus un best of de ses méfaits)

Bouclier fiscal : où Lefebvre s'enfoncé !

Le sarkozisme ou le mensonge érigé en système

...entre autres !

Le coin du Cinoche

LEGEND

- | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 1 Universally Acclaimed Masterpiece | 4 Political Drama | 8 Gangster | 12 Dark and weird drama |
| 1 Masterpiece about show business | 5 Western & Co. | 9 Thriller / Horror / Monster | 13 Sci-Fi |
| 2 Romance | 6 World / Adventure | 10 Action | 14 Fantasy |
| 3 Comedy | 6 Musical | 10 Comics | 15 War |
| 4 Drama | 7 Mystery / Crime | 11 Drama about tolerance | 16 Animation |



Article 2 : Jean Meckert/Jean Hamila

Jean Meckert (1910-1995) est un écrivain français. Il est plus connu sous le nom de Jean Amila, son pseudonyme pour ses romans policiers dans la collection Série noire.



Le roman phare : « **Le boucher des Hurlus** »

(Gallimard/folio policier, 2001, 222 pages)

La vie n'a rien de rose pour Michou fils d'un "bolchevik" réfractaire en 1917 au Grand Massacre. Les mégères de l'opinion publique patriotarde harcèlent sa mère. Forcément que ça se termine mal! Michou se retrouve dans un établissement disciplinaire avec des orphelins de guerre, il a la rage au cœur et le désir de se venger... cible désignée, le général connu comme "le boucher de Perthes-les-Hurlus".

Jean Amila coiffe le bonnet noir des anarchistes en culottes courtes. Tour à tour attendri et violent, il s'introduit dans le monde d'une enfance qui se gresse de rêves et de mots pour cacher la misère du présent. Avec les mêmes, il fait le procès d'une société hypocrite dont l'éducation repose sur des cantiques et des chants militaires. Sa langue est drue comme la gouaille de ces jeunes gavroches, bien décidés à ne pas ressembler à leurs pères dont les os blanchissent en tas sur les champs de bataille.

Ce roman policier est un splendide brûlot qui témoigne d'un vrai talent d'écrivain.

A lire de toute urgence !!!

Derniers combats : Il publie en 1971 *La Vierge ou le taureau* dans lequel il dénonce l'administration coloniale française et les expérimentations nucléaires en Polynésie, suite à un voyage à Papeete l'année précédente afin de faire des repérages pour un film avec André Cayatte qui ne verra jamais le jour. Profondément antimilitariste, le livre sera retiré de la vente.

En sortant des studios de l'ORTF en 1974, Jean Meckert est agressé par des inconnus. Ce dernier affirmera qu'il s'agit d'agents secrets agissant en représailles à son livre *La Vierge et le taureau*. En partie amnésique, assommé par le gardénal, Meckert entame une longue période de dépression. Il réussira à se remettre à l'écriture en publiant quatre romans policiers dans la série noire dans la première moitié de la décennie quatre-vingt.

Jean Meckert décède le 7 mars 1995.

La majeure partie de son œuvre est indisponible, notamment ses romans policiers car peu ont été réédités dans la collection Folio policier par Gallimard.



Les Pavés dans le Quai !!!

CAP 2012

Présenté sous la forme d'une luxueuse plaquette, confectionnée pour un prix qu'on ose à peine convertir en ETPT (pour parler câââdre), le proche futur douanier nous a été révélé. Ce futur, estampillé CAP (comme dans <http://www.fr.capgemini.com> par exemple) s'avère n'être qu'un pic, un roc, que dis-je : un roc? C'est un faux nez, celui du Medef.

L'haruspice est venu. L'haruspice a parlé...a lu plutôt. Et la vérité est apparue. Nue (la vérité). Froide (les deux): un douanier ça va, c'est quand il y en a plusieurs que ça pose problème. Et vous savez pourquoi? Parce que "la dette publique INSOUTENABLE", braves gens. Le déficit et la dette publique!

Mais attention, faut pas tout mélanger. Je m'explique:
-pour diminuer les déficits il faut diminuer la dépense publique en privatisant la poste, réformant les régimes de retraites, casser le fret de la SNCF, fermer des hôpitaux, détruire (ERADICHER JUSQU'AU SOUVENIR) les garanties sociales, augmenter l'âge de départ à la retraite et supprimer 34000 emplois de fonctionnaires...dans un premier temps.
-MAIS on peut augmenter les déficits publics avec des cadeaux fiscaux et sociaux aux classes (le gros mot!!!!!!) sociales les plus fortunées, en venant à l'aide de banques et au secteur automobile par le biais de "plan de sauvetage" ou de

fonds stratégique d'investissement (structure publique destinée à apporter des fonds propres aux entreprises http://www.humanite.fr/IMG/pdf/modele_de_plainte_Crepy.pdf) ou encore à venir, de grand emprunt.....

Donc rassembler les douaniers, leur faire la lecture pendant 3 heures (en feignant de n'être pas dupe à l'occasion....) pour tenter de les associer à leur propre égorgement c'est une manière de réduire les déficits? Les assommer de chiffres plus ineptes les uns que les autres mais conférant un caractère inéluctable, objectif voire scientifique à ce qui n'est qu'une banale opération de camouflage de leurs funestes desseins, c'est les "associer" aux grandes réformes?

C'est y pas du "management", ça? Hein, m'sieur Bompard? Il leur faut faire accepter que la dette publique n'est rien d'autre que la somme des dettes publiques par habitant: "CHAQUE HABITANT a un passif dont il est COUPABLE et COMPTABLE et qu'il DOIT REMBOURSER"(CADTM). Peu importe si ça ne veut rien dire: En fait, le citoyen « *lambda* » n'existe pas. Il ne possède ni passif, ni actif de cette société. Il n'en est pas propriétaire, l'État lui concède certes un usage particulier des biens publics selon le niveau des acquis sociaux et du rapport de forces entre classes sociales, mais en aucun cas un droit de regard, d'intervention ou de décision sur ces mêmes biens publics. L'utilisateur, et de façon très inégale, les conséquences des choix économiques, budgétaires et sociaux des gouvernements, de l'État qui gère ces biens publics (actif et passif) au service de la bourgeoisie propriétaire, elle, de la rente et du capital.

« Selon que vous soyez puissant ou misérable » disait Jean de la Fontaine..."(CADTM)
Ce langage c'est celui de l'OCDE, du FMI, de l'OMC, de la BM, des libéraux, des sociaux démocrates,.....tous de grands démocrates puisque postulant l'égalité de tous devant la dette. CQFD

Allez, nous aussi on peut balancer du chiffre à la volée, y a pas

raison, : **Déficit annoncé pour la loi de finances pour 2010 = 116 Mds d'€ ; Exonérations de cotisations sociales = 33 Mds d'€ ; plans de relance, soutien aux entreprises = 40 Mds d'€ ; dotation au capital des banques = 20 Mds d'€ ; allègements fiscaux décidés depuis 2000 au bénéfice des contribuables les plus aisés et pour les sociétés, effets pour 2010 = 42 Mds d'€ ; intérêts de la dette = 42,8 Mds d'€. Total de ces mesures = 177.8 Mds d'€.**(CADTM)

Ajoutons à cela que F.Lordon fait mention de « défaillances massives des dettes des ménages(c'est nous.....) et des entreprises qui vont exploser à compter de2010,2011 et 2012. »(c'est expliqué là: <http://cordonsbourse.blogs liberation.fr/cori/2008/03/aprs-les-subpri.html>).CAP2012 pour tout le monde!

Alors forte de la confiance du personnel et d'une crédibilité au moins égales à celles dont on peut créditer un journaliste de chez Bouygues, l'officiante s'en est retournée, laissant entrevoir aux douaniers présents que « cap2012 » est bien l'autre nom de la route qui mène au triangle des Bermudes des services publics à la sauce libérale. Colère. Désarroi.

Reste à savoir l'usage qui sera fait de toute cette colère: collectif ou personnel?

dd

Les Pavés dans le Quai !!!

Récemment, lors d'une tournée syndicale, des collègues nous ont interpellé sur notre manière de militer. A les écouter, notre syndicat serait intervenu auprès du Directeur Régional pour qu'un agent puisse bénéficier d'un aménagement d'horaires. Hors du fait établi que notre syndicat n'est ni porté sur la cogestion ni sur le clientélisme, nous nous sommes sentis obligés de nous justifier sur cette intervention...

Quand un Directeur promet à un agent, un poste, avec une fiche de poste précise, lui garantissant tels horaires et qu'il se retrouve ailleurs, sans fiche de poste et avec des horaires qui lui sont refusés sous le prétexte de « lui faire comprendre qu'il ne plaît pas », nous nous sentons obligés d'intervenir. Et lorsque cet agent adhère qui plus est à notre syndicat, nous avons non seulement la satisfaction d'avoir parfaitement fait notre boulot mais nous avons une personne de plus à nos côtés.

Notre syndicat interviendra partout où l'injustice règne, même si l'agent n'est pas adhérent (-). Cela vaut pour tous. Sauf s'il est porté à notre connaissance qu'il enfreint les principes mêmes de notre syndicat : racisme, harcèlement etc.

La défense de l'agent et de ses droits sont les seules motivations qui nous portent. Nous n'entrons pas dans un débat de personne. On peut ne pas aimer un collègue pour x raisons personnelles, nous ne devons Jamais entacher notre jugement syndical par cet aspect de la réflexion. A l'heure où le management sauce libérale écrase les agents, les dépersonnifie pour n'être plus que des ETPT (équivalent temps plein travaillé) notre syndicat reste et restera toujours un rempart contre l'injustice de traitement.

J'ajouterais encore que l'avis d'un adhérent aura toujours plus de force et de poids que celui d'un non-adhérent. En appartenant à un syndicat, on ne donne pas seulement du pognon, mais aussi et surtout son avis. (-) L'esprit critique est essentiel. Encore faut-il qu'il soit motivé par des raisons objectives. Enfin, comme je l'ai souvent répété un syndicat n'est qu'une coquille vide, il puise sa force dans ses adhérents mais aussi dans cette pluralité de consciences qui le construisent, le font vivre et évoluer. Nous aimerions plus d'adhérents pour être plus forts face à l'administration, nous aimerions plus de militants pour que le travail qui

nous incombe soit mieux réparti et très certainement plus efficient. Mais nous faisons avec ce que nous avons et nous n'avons pas à rougir de ce que notre syndicat a obtenu par le passé, fait ou gagnera dans l'avenir. Tous ensemble ne doit pas rester qu'un slogan chanté lors de manifs mais devenir notre leitmotiv commun pour pouvoir espérer faire triompher nos propositions pour un service public douanier pérenne et des douaniers respectés.

Nous ferons toujours des mécontents, certainement jamais l'unanimité, nous serons encore critiqués mais on ne pourra jamais nous reprocher d'avoir TOUJOURS travaillé pour le bien commun de nos collègues. Et ce, au prix de sacrifices que d'aucuns n'oseraient imaginer : une carrière saccagée, des pressions incessantes, des ennemis influents, des rancœurs à vie... Alors, nous espérons à défaut d'être compris de tous, que notre militantisme ne soit pas entaché de faibles griefs qui ne sont le fait que d'une poignée de détracteurs, souvent assis sur leur cul à chopper des escarres. Ceux-là, nous saurons les reconnaître. Ils sont comme de vilaines salissures, des ombres longeant les murs, y laissant des traces bien peu ragoûtantes. Si leur venin trouvait les veines de leurs véritables bourreaux, pas de doute qu'ils seraient adhérents à la CGT... Pour l'instant, laissons les persifler... Nous, on a du travail sur la planche...

DUR'AND (n')AFFAIRES

Je suis certainement un peu naïve mais je me demande souvent pourquoi nos hommes politiques sont à des années lumière de nos inquiétudes !!!... Je constate, encore une fois, que ce n'est vraiment pas la peine de regarder si loin, il nous suffit de lever les yeux vers le deuxième étage du bureau central pour constater à quel point notre hiérarchie est totalement déconnectée des préoccupations de son personnel ... Déconnectée ou désintéressée ? Ou les 2 ?

Vous vous inquiétez, à juste titre, des fermetures de bureaux, des mutations d'office, des 3 mauvaises notations qui pourraient vous conduire tout droit à la porte, de la modification du statut des fonctionnaires, des réductions drastiques d'effectifs...

Mais, vous êtes loin du compte, il y a un problème majeur auquel vous

n'avez jamais songé !!!!!

Rassurez-vous, « on » pense pour vous, « ayez confiance » et tout se passera bien ! « WONDER DU-RAND » est là et elle sait, elle, ce qui est bon pour vous ! SI SI ... A défaut de se déplacer sur le terrain pour manifester un intérêt à ses collègues, elle « réunionne » !!?!

Et la « réunionniste aigue » a atteint son apogée (2H30 de réunion quand même- c'est vous dire si c'était important, que dis-je vital-pour « pondre » :

« La fonction primordiale de l'accueil »

Je ne sais par où commencer tant ces consignes de poste du PAG d'octobre 2009 sont une montagne d'idioties ...

Un « bonheur », sur le fond comme sur la forme ... *pléonasm* (« chef hiérarchique »), *fautes d'orthographe* (irascible), *lourdeurs grammaticales* (texte joint dans ce journal).

L'agent en poste à l'accueil doit être, à la fois, courtois et souriant, neutre et mesuré, discret, rassurant et demander un remplaçant (ça grouille dans l'administration des douanes en ce moment les remplaçants) en cas d'envie pressante ...

Cet écrit, qui restera sans l'ombre d'un doute dans les annales (!), n'a qu'un seul véritable intérêt à mes yeux ...

Dans le dernier paragraphe, le rédacteur tient à rappeler aux agents de l'accueil qu'ils ont un rôle primordial d'apaisement des usagers, notamment dans les cas où l'administration serait perturbée par des travaux, une **grève** ou une panne d'un système informatique ...

Je remercie la hiérarchie de nous indiquer le lieu stratégique à bloquer pour notre prochaine grève !

Je tiens également à préciser, que pour tenir mes objectifs en matière syndical, je dispose de

bulletins d'adhésion dans le tiroir de mon bureau et que vous êtes tous les bienvenus !!!!!?.....

CB

Je rappelle, à ce sujet, à l'administration que la CGT réclame depuis au moins une décennie l'affectation de 2 permanents à l'accueil !



SNAD-CGT
Section Le Havre
TOUS ENSEMBLE
!!!

Assises de la Surveillance

Vendredi 20 Novembre 2009 :
De 10h00 à 13h00 à la salle des
Conférences de la Cité des
Douanes du Havre

Pour assister à cette RMIS, ne pas oublier de déposer votre demande trois jours avant la tenue de ces assises.

Si cette RMIS a pour vocation d'appréhender les enjeux actuels au niveau de la « Surveillance », nos collègues Op/Co sont eux-aussi conviés et les bienvenus. Notre syndicat défend plus que jamais l'idée d'une douane unie et indivisible !

A l'ordre du débat :

Les restructurations en cours
Fusion BSEH/BSEV

L'avenir de la BSEN et le
contrôle des espaces confinés
Les Missions

La réforme de la Catégorie B
L'Indemnité de risque
Les retraites et la bonification
Le régime indemnitaire
Le droit de grève
Etc.